

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1er avril 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 31 mars 2003, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les derniers actes de terrorisme palestinien perpétrés contre les citoyens d'Israël.

Ce dimanche 30 mars dans l'après-midi, aux alentours de 13 heures (heure locale), un individu a commis un attentat-suicide dans un café très fréquenté de la ville côtière israélienne de Netanya; des restes humains et des éclats de bombes ont été projetés de tous côtés. Sans l'intervention d'un passant israélien qui a maîtrisé le terroriste, les coûts humains auraient été bien plus grands. L'attentat a fait 58 blessés, dont six sont dans un état grave ou critique. La ville de Netanya a été la cible de 14 attentats au cours des deux années écoulées, et a notamment été le théâtre du massacre de la Pâque juive au Park Hotel, où 29 civils israéliens ont été tués, il y a de cela près d'un an jour pour jour. Ramadan Shallah, le secrétaire général de l'organisation terroriste du Jihad islamique, qui agit depuis la Syrie, a revendiqué la responsabilité de l'attentat, dans une déclaration publiée par le bureau de Shallah à Damas. Il a ajouté que l'attentat de dimanche était « un don au peuple héroïque d'Iraq » et a promis de nouvelles attaques.

L'attentat d'hier n'est que la toute dernière attaque par des terroristes palestiniens contre des civils israéliens. D'innombrables attaques terroristes ont été déjouées ces dernières semaines, grâce aux efforts extraordinaires déployés par le personnel de sécurité israélien. Plus tard dans la journée de dimanche, des soldats appartenant aux Forces de défense israéliennes ont fait échouer un attentat que tentaient de perpétrer deux Palestiniens qui essayaient de s'infiltrer dans le kibboutz Erez, dans le sud du pays. La persistance de la menace du terrorisme palestinien met bien en évidence la nécessité absolue des mesures préventives prises par Israël.

Israël continue à tenir la direction palestinienne pleinement responsable de la poursuite de la campagne terroriste qui vise délibérément des civils israéliens. Plutôt



que de prendre des mesures pour réprimer les actes de terrorisme – ce qu’ils ont l’obligation de faire en vertu du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que des engagements signés avec Israël –, les responsables palestiniens continuent, chaque fois qu’ils en ont l’occasion, de manifester leur soutien à des actes de violence perpétrés contre des civils israéliens. Israël lance un appel à la direction palestinienne et aux régimes comme celui de la Syrie, qui continuent d’encourager et de glorifier ouvertement les actes de terrorisme, afin qu’ils renoncent sincèrement à cette stratégie et prennent des mesures concertées pour désarmer les groupes terroristes qui agissent librement sur leur territoire, et leur ôter toute légitimité, conformément à leurs obligations internationales. Tant que les assassins seront glorifiés comme martyrs et que le fait d’attaquer des civils sera considéré comme légitime, le phénomène du terrorisme palestinien ne pourra que persister, mettant en danger la vie des Palestiniens et des Israéliens et dressant des obstacles toujours plus grands sur la voie de la paix. Ce n’est que lorsque le terrorisme aura été entièrement et une fois pour toutes rejeté en tant que tactique acceptable que nous pourrons progresser sur la voie des négociations qui constituent le seul moyen d’aboutir à une paix véritable et durable entre les peuples israélien et palestinien.

Israël demande à la communauté internationale de réaffirmer son rejet intégral et absolu de toute tactique terroriste, et d’user de son autorité et de son influence pour obliger tous les régimes qui soutiennent et encouragent le terrorisme à s’acquitter de leurs responsabilités en vertu du droit international, des accords signés et des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1373 (2001).

La présente lettre fait suite à de nombreuses lettres décrivant en détail la campagne de terrorisme palestinien qui a commencé en septembre 2000, et atteste la stratégie terroriste criminelle dont les terroristes et leurs partisans doivent être tenus pleinement responsables.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-septième session l’Assemblée générale, au titre des points 36 et 160 de l’ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L’Ambassadeur,
Chargé d’affaires par intérim,
(Signé) Arye **Mekel**